

1 2 3 BIZ
SASU
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 56 Bis Avenue Aristide Briand
92120 MONTROUGE
879 048 700 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU
01/04/2026

L'an deux mille vingt-six
Le trente mars
À dix-huit heures,

Monsieur Jean-Michel DE JAEGER, associé unique de la société 1 2 3 BIZ, propriétaire de la totalité des 1000 titres composant le capital social de ladite société.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, décide d'étendre l'objet social de la Société, à compter de ce jour, aux activités suivantes :

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- **La conception de projets autour de la voile et la direction d'une structure de voile,**
- **La location de bateaux**
- **La prise de participation, la formation, l'encadrement et l'animation de croisières côtières et hauturières en France et à l'international**
- **Le convoyage de bateaux**
- **L'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de la voile**
- **La coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de voile,**
- **L'encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en voile, à destination de tout public**
- **L'organisation d'évènements et de compétitions sportives autour de la pratique de la voile en France comme à l'étranger.**
- **L'achat, la vente et la location de matériel de plongée**
- **La prise de participation dans des clubs de plongée**
- **La formation ainsi que l'encadrement et l'animation de groupes lors de sessions de formations à partir du rivage ou lors de croisières plongées de type "Live aboard" sur la base de certifications internationales de plongée.**
- **L'enseignement, l'animation ou l'entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de la plongée sous-marine**

- **La participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de plongée subaquatique ;**
- **La coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de plongée subaquatique ;**
- **L'encadrement d'activités d'enseignement et d'entraînement de perfectionnement sportif en plongée subaquatique ;**

L'associé unique précise que la Société continue d'exercer les activités suivantes, telles que figurant actuellement dans ses statuts :

- Conseil aux entreprises en matière de gestion, formation, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de tous projets,
- L'acquisition, la prise de participation et la gestion de parts sociales, actions et valeurs mobilières dans toutes sociétés civile ou commerciale,
- la mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,
- L'assistance financière, administrative, comptable et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens.

L'associé unique déclare que l'activité de "Conseil aux entreprises en matière de gestion, formation, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de tous projets" continue d'être exercée à titre d'activité principale. Le Code APE applicable à la société reste le suivant : 70.10Z

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Jean-Michel DE JAEGER